



## L'Atelier des droits sociaux Asbl

Rue de la Porte Rouge 4 – 1000 Bruxelles

02.512.02.90

<http://atelierdroitssociaux.be>

### Fiche d'accompagnement

Cette fiche précise le contenu de la brochure :

*L'admission au chômage des étrangers en Belgique :*

*un droit vraiment accessible à tous ?*

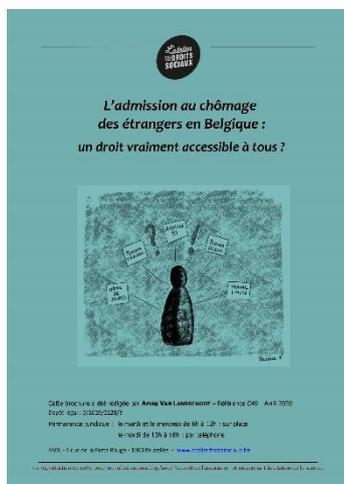
Elle présente son objet principal et énumère les thèmes abordés.

Elle peut être l'objet d'une animation-débat sur les enjeux socio-économiques et politiques dans lesquels s'inscrit cette publication.

Cette fiche est librement téléchargeable sur le site de l'Atelier des droits sociaux.

---

## L'admission au chômage des étrangers en Belgique : un droit vraiment accessible à tous ?



Auteur : **Anne Van Landschoot** (Service Emploi sécurité sociale)

Éditeur : **L'Atelier des droits sociaux Asbl**

Édition : **Avril 2019**

Référence : **C49**

Thématiques :

*Chômage, droit des étrangers à la sécurité sociale*

---

### Thème principal :

Les étrangers ont, en principe, les mêmes droits fondamentaux (enseignement, logement, travail, santé, culture, droits sociaux...) que les Belges mais la possibilité qu'ils ont d'ouvrir un droit au chômage est cependant limitée par des conditions liées à leur permis de séjour et de travail en Belgique. Ainsi, les étrangers qui ont travaillé de manière légale en Belgique ne peuvent pas tous y ouvrir un droit au chômage même s'ils se sont acquittés des cotisations sociales permettant, en principe, d'en bénéficier. Cette situation est à l'image du fonctionnement de la politique de migration économique adoptée par la Belgique, dont l'objectif consiste essentiellement à gérer la

migration en termes de besoins économiques, en fonction des fluctuations de la demande du marché du travail, de telle sorte que les travailleurs migrants sont finalement « appréhendés avant tout, voire exclusivement, comme de la main d'œuvre provisoirement tolérée sur le territoire national ou européen »<sup>1</sup>. Il est peu étonnant dès lors que, dans de telles visées, certains étrangers en situation de travail régulière mais précaire, ne puissent, en définitive, jouir des mêmes droits sociaux que les Belges. Ainsi les limitations contenues dans la réglementation du chômage à l'égard de ces étrangers ne sont-elles finalement qu'un pâle reflet de la précarité de la situation générale de ces personnes en Belgique, autorisées à y séjourner uniquement pour y travailler dans des fonctions pour lesquelles il y a une demande de main d'œuvre. Cette situation est à déplorer très sérieusement.

Mais pour mieux appréhender de tels enjeux, il est nécessaire de comprendre d'abord comment fonctionne le système belge d'octroi des allocations de chômage et surtout comment il est (ou non) rendu accessible aux étrangers.

### **Objectifs :**

Permettre au public de mieux comprendre le fonctionnement de la politique migratoire belge en s'interrogeant sur l'accès aux droits sociaux des étrangers en Belgique, particulièrement en matière d'allocations de chômage.

### **Pistes d'animation :**

Utilisée dans le cadre d'une animation, la brochure permet de développer les thèmes suivants :

- Quelles catégories d'étrangers peuvent ouvrir un droit au chômage en Belgique ? Sur la base d'un travail ? Sur la base des études ?
- Le ressortissant étranger doit-il satisfaire à des conditions particulières par rapport au Belge pour ouvrir un droit au chômage ?
- La possibilité d'avoir accès au chômage diffère-t-elle selon que l'étranger est ressortissant d'un état membre de l'Union européenne ou d'un pays tiers ?
- Un travail effectué à l'étranger peut-il permettre d'ouvrir un droit au chômage en Belgique ?
- Des études à l'étranger permettent-elles d'avoir accès aux allocations d'insertion ?
- ...

La brochure a été conçue pour pouvoir mener une analyse documentée ainsi qu'alimenter un débat critique sur le droit au chômage et l'accès aux droits sociaux en général des étrangers en Belgique.

### **Propositions de thèmes à débattre :**

- *Quel droit au chômage pour les étrangers en Belgique ?*
- *La sécurité sociale est-elle accessible de la même façon aux étrangers qu'aux Belges ? Où s'opèrent les différences ?*
- *Est-il normal de limiter le droit au chômage des étrangers à des conditions liées au permis de séjour et de travail ? Si oui, est-il acceptable que des étrangers, pourtant en ordre de permis de séjour et de travail, se trouvent quand même dans l'impossibilité de bénéficier du chômage ?*

---

1. *Quelle politique d'immigration économique pour la Belgique ?*, CIRÉ asbl, Bruxelles, avril 2013, p.3.

- *Pourquoi le droit belge opère-t-il une distinction entre les ressortissants de l'Union européenne et les ressortissants de pays tiers ?*
  - *Les étrangers en Belgique ont-ils réellement accès aux mêmes droits fondamentaux que les Belges ?*
  - *Comment garantir un meilleur accès des étrangers aux droits fondamentaux ?*
-